

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 27 Février (27/02/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, **Adjoints,**
M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Bernard REDON (représenté par M. Didier MOTHEs), Mme Marie DOURENT (représentée par M. Alain JEAN), **Adjoints,**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme Nathalie GALHO), **Conseillers Municipaux,**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Marie CAVALIE, Mme Hélène DELTORT, **Adjoints,**
M. André LENFANT, **Conseiller Municipal,**

ÉTAIT ABSENT :

Mme Odile MARTY-MOTHEs, **Conseillère Municipale.**

M. Gérard VALLES est nommé secrétaire de séance.



PERSONNEL

01-27 Février 2014

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme FANFELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation de la modification du tableau des effectifs :

suite à l'admission au concours de Technicien Territorial, et au concours d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Considérant le besoin d'un agent pour l'entretien des locaux de la mairie.

Considérant le contrat d'objectifs et de moyens signé avec Moissac Animation Jeunes conformément à la délibération du conseil municipal dans sa séance du 30 janvier 2014.

Considérant le départ à la retraite d'un agent du centre culturel.

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
	Date	Description	Effectif	Date	Description	Effectif
1	01-03-2014	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35 :00	01-03-2014	Technicien territorial	35:00
1				01-03-2014	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	28 :00
1	01-03-2014	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	28 :00	01-03-2014	Atsem 1 ^{ère} classe	28 :00
1				01-03-2014	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	35 :00
1	01-03-2014	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	35 :00			

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;*
- ✓ *Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;*

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
à 26 voix pour, 1 voix contre (M. CHARLES) et 2 abstentions (Mme ROLLET, M. ROQUEFORT),
décide :

- **d'APPROUVER** les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme
 Moissac le 28 février 2014

Le Maire,

 Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :